

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat publie le bilan de sa politique salariale de 2009 à 2011

Le Conseil d'Etat a adopté le rapport «Etat des lieux statistique 2009-2011 de la politique salariale». Ce rapport fait suite à l'analyse chiffrée présentée il y a deux ans sur l'impact pour les collaborateurs de l'Etat du passage au nouveau système de rémunération à la fin 2008. Le nouvel état des lieux décrit l'évolution de la structure du personnel et établit un suivi rigoureux de la mise en oeuvre et des coûts de la politique salariale. Il est accompagné d'un point de situation sur le réexamen de fonctions et le contentieux.

Présentée en août 2010 par le chef du Département des finances et des relations extérieures Pascal Broulis, une première analyse chiffrée montrait que l'introduction de la nouvelle politique salariale de l'Etat avait atteint ses objectifs de meilleure clarté et de plus grande équité. Le financement supplémentaire de 80 millions alloué en 2008 par le Conseil d'Etat permet d'amener graduellement tous les collaborateurs aux conditions du nouveau système jusqu'à fin 2013. Il ressort du nouvel état des lieux que l'enveloppe financière annuelle de 10 millions a été respectée, et l'Etat conserve dans la situation actuelle la maîtrise de sa masse salariale.

De 2009 à 2011, le salaire moyen au sein de l'administration cantonale, du CHUV et de l'UNIL a progressé de 2%. Compte tenu de l'indexation au coût de la vie, l'augmentation réelle atteint 1,8%. Hors secteur de l'enseignement en 2011, les répartitions moyenne et médiane des classes salariales se situent au niveau 9 (sur 18) alors qu'en 2009, elles correspondaient toutes deux au niveau 8. Ce qui indique un déplacement général du personnel vers le haut de la classification. Dans la branche de l'enseignement qui constitue le premier effectif de l'Etat (45% des postes), le transfert important des collocations en classe 11 vers les niveaux 12 et 13 traduit l'effet du «cliquet» introduit par le Conseil d'Etat.

S'agissant du positionnement des salaires dans le nouveau système, la proportion de ceux ayant atteint leur niveau de progression théorique (salaire cible) est passée de 8% en 2009 à 37% en 2011. Dans le même temps, la part des salaires se situant au dessous de la cible et bénéficiant donc d'un rattrapage a diminué de 53% à 31%. Corollaire de cette évolution, le montant moyen du rattrapage de salaire pour une

activité à plein temps a augmenté de 690 francs en 2009 à plus de 1150 francs en 2011. L'analyse par sexe établit qu'en 2011 comme en 2009, les deux tiers des postes au bénéfice d'un rattrapage sont occupés par des femmes. Et sur les 10 millions de rattrapage brut annuel, la part attribuée aux femmes est stable et avoisine 55%.

Le rapport sur la politique salariale s'accompagne d'un point de situation sur les travaux de réexamen de certaines fonctions décidés par le Conseil d'Etat. Ceux-ci ont abouti à des revalorisations pour les conseillers en orientation et les bibliothécaires notamment, et sont en cours d'analyse pour les métiers du secrétariat. Le traitement du contentieux se poursuit également au Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale (TriPAc), qui a liquidé 87 affaires au 31 mai dernier sur les 730 requêtes relevant de sa compétence. La Commission de recours pour sa part a déjà notifié 1520 dossiers aux autorités d'engagement sur les 1800 contestations déposées, et rendu 287 décisions.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 juin 2012

DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'Etat, 021 316 20 01; Filip Grund, chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud, 021 316 19 02

[Rapport_Stat_2009-2011_02.07.2012](#)

[Presentation_politique_salariale_21 06 2012](#)